



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2023-2509-8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois,

le lundi 25 septembre

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 20 septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h10.

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Pascale Besch, Marielle Berlioz, Emilie Delwaulle, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Véronique Luxos, Serge Comberousse

Pouvoirs : Jimmy Delroise à Serge Comberousse

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Adoption du règlement du cimetière

Vu le Code pénal notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts ainsi qu'à l'article R.610-5 relatif au non-respect d'un règlement ; 433-21-1 et 433-22 et R645-6 ;

Vu la loi du 8 janvier 1993 portant réforme de l'activité funéraire ;

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire ;

Vu le décret 2010-917 du 3 août 2010, relatif à la surveillance des opérations funéraires

Vu le décret 2011-121 du 28 janvier 2011, relatif aux opérations funéraires.

Suite à la restructuration du cimetière engagée en 2017 et aux évolutions réglementaires ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 6 mars 2023 et 2 mai 2016 approuvant les tarifs communaux des concessions et du columbarium ;

Considérant la nécessité d'établir un règlement relatif au fonctionnement du cimetière tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement de funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence.

Madame Christelle Bernard propose à l'assemblée d'approuver le règlement ci-annexé.

Le conseil municipal décide d'approuver le règlement du cimetière ci-annexé.

Pour : 12

Contre : 2 (J. Delroise et S. Comberousse)

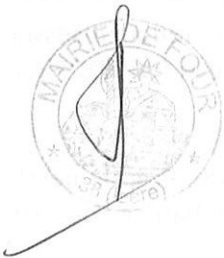
Abstention : 1 (V. Luxos)

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le 28 SEP 2023
- publication et/ou notification le 28 SEP 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance

